

Retrouvez toute l'actualité de l'industrie des Jeux d'Argent en Ligne en vous inscrivant à la newsletter :

Par Alexandra Musseau - 15 septembre 2009

Pourquoi les casinos portent plainte contre les sites de jeux ?

Confidentiel : Thibault de Montbrial, avocat au Barreau de Paris, est l'avocat des groupes de Casinos Barrière, Tranchant et JoaGroupe ainsi que du syndicat des Casinos de France, qui ont déposé plainte et se sont constitués partie civile à l'encontre des sites de jeux.

Maitre de Montbrial a tenu à préciser qu'aucune déclaration ne sera faite avant que l'audience ne se déroule les 8, 9 et 10 février 2010, devant la 11ème Chambre du tribunal correctionnel de Paris, spécialisée dans les affaires financières.

Il a simplement confié à iGaming France que la citation en question a vocation à voir le tribunal correctionnel de Paris condamner les prévenus pour infraction à la législation française sur les jeux, et notamment pour violation des règles propres à l'administration des casinos (agrément du Ministère de l'Intérieur), au fonctionnement des casinos (interdiction d'accès aux mineurs...), et à la comptabilité des casinos (notamment règles fiscales, privant de fait le trésor public de recettes substantielles, mais aussi lutte contre le blanchiment...).

Les parties civiles entendent demander réparation du préjudice qui leur est causé par ces entités qui s'affranchissent frauduleusement de l'ensemble des règles contraignantes d'ordre public mises en place par le législateur pour encadrer cette activité économique importante.